

PROCES VERBAL REUNION DU SYNDICAT LA JOIE DE VIVRE

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014

Etaient présents :

Jacques Frigiére, pdt

Raymond Doumas, vpd

Colette Remy, secrétaire

Michel Maccary, trésorier

Michel Chautard, Michel Lecuyer, membres du bureau

Le seul point à l'ordre du jour est la préparation de l'AG du 30 janvier 2015.

Le syndicat évoque les points suivants qui figureront, où non, à l'ordre du jour de l'AG

1- Dossier Menard

Les termes de la lettre que le président doit adresser à messieurs Menard sont discutés et, après débats, approuvés. Il s'agit de faire payer une participation à l'entretien des voies du lotissement et non pas la servitude ; de signaler aussi qu'une participation, pour l'équivalent de deux lots, leur serait réclamée si les travaux qui vont être entrepris en 2015 le seraient aux frais de l'ASL (dans l'hypothèse où la demande de provision n'aboutirait pas). Il est décidé que la même participation sera demandée aux autres bénéficiaires d'un droit de passage sur les voies du lotissement (M. Leger, lot Les Fontaines nb 5) sans l'aval du pdt.

2- Dossier immeuble Le Koenig

Cette copropriété n'ayant toujours pas fait de procédure notariale pour sortir du lotissement comme prévu à la dernière AG de juin 2014, elle sera convoquée en tant que co loti.

3- Remplacement des luminaires HS

Le Pdt va voir quel serait le contrat le plus approprié pour le changement progressif des lanternes.

4- Budget prévisionnel

Michel Maccary va préparer, en liaison avec le Pdt, le projet à soumettre à l'approbation de l'AG, projet qui sera annexé à chaque convocation.

Après échanges de vues il est décidé que plusieurs hypothèses seront présentées pour être discutées :

- Si la demande de provision est satisfaite le financement sera trouvé.
- Si tel n'est pas le cas le bureau proposera de faire effectuer les travaux de réparation sommaire figurant au devis de l'entreprise Broccardo (73000€) dès le mois de mars prochain. Il sera également présenté un devis (qui va être demandé à cette entreprise) pour une réfection de l'ensemble des voies du lotissement avec les options pour le financement (appel de fonds, emprunt, attente de l'issue du procès), étant observé que les travaux effectués par l'entreprise Broccardo au printemps permettront d'attendre quelques temps pour entreprendre la finition

des voies. Mais le syndicat estime qu'il est important que les perspectives de l'année prochaine soient évoquées en AG.

5- Cotisations

Un point est fait sur le paiement des cotisations, la décision de poursuivre, pour les deux derniers co lotis non à jour, le recouvrement par voie judiciaire est confirmé.

6- Questions diverses

Il est suggéré de faire un rappel (co lotis, Menard, Leger, lot les fontaines nb 5) pour les poubelles qui ne doivent pas rester à demeure sur les voies et que le stationnement des véhicules sur les emplacements prévus et non les trottoirs est réservé aux membres de l'ASL.

De rappeler à ceux qui louent leur maison l'été qu'ils doivent veiller à ce que les locataires respectent la tranquillité du voisinage.

Après échange de vues il est décidé que la question de la cession par l'ASL à un co loti d'une parcelle commune ne sera pas inscrite à l'ordre du jour puisque, en toute hypothèse, si un co loti effectuait une démarche en ce sens, sa demande serait soumise à l'AG qui déciderait

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h

Jacques FRIGIERE

Raymond DOUMAS

Colette REMY

Michel Maccary

Michel CHAUTARD

Michel LE CUYER